

ADi

ASSOCIATION DES
DIRECTEURS
IMMOBILIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ADI
8 octobre 2020

Rapport moral

Des orientations stratégiques à l'épreuve de la covid-19

2020 : Une ambition légitimée

- ✓ L'ADI est, plus que jamais, l'organisme professionnel référent de la fonction immobilière de l'Entreprise (privée et publique) et reconnue comme tel par l'ensemble des parties prenantes
- ✓ 2020 : pas de renoncement à notre ambition, mais année de l'adaptation et de la digitalisation

2020 : Une ambition renforcée sur sa vocation première

- ✓ Se doter de l'organisation et des ressources nécessaires à ses ambitions - au service de l'accompagnement et de la professionnalisation des acteurs
- ✓ Réagir et agir
 - ↗ S'adapter
 - ↗ Gérer l'incertain, l'urgent
 - ↗ Accompagner
 - ↗ Expliquer
 - ↗ Fédérer
 - ↗ Partager
 - ↗ Informer

Des principes qui deviennent des valeurs

- ✓ Mention spéciale pour **agilité** et **réactivité**.
- ✓ 2020 nous incite à rajouter la **solidarité** et le **sens du collectif**
Focus : aux côtés de nos partenaires : **soutien** et **réciprocité**
- ✓ **Anticipation et engagement**
Focus : Rendez-vous annuel en 2021

Modernité
Savoir
Réactivité
Écoute
Agilité
Engagement

Ambition 2021 : se réinventer

- Renforcer le modèle en fondant notre action sur notre légitimité, nos acquis, nos valeurs
 - ✓ Assurer et diversifier les ressources de l'association
 - ✓ Mettre le service aux adhérents au cœur de nos actions
 - ✓ Intensifier les interactions et les collaborations avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes

- Anticiper « le monde d'après » et fédérer

- Notre ligne de conduite
 - ↯ Anticiper
 - ↯ Se réinventer
 - ↯ Accompagner les mutations
 - ↯ Collaborer avec nos parties prenantes
 - ↯ S'affirmer

ADI, lieu de rencontre
et de partage de toute
l'industrie immobilière

*A noter : grand succès du
petit-déjeuner de septembre
vécu par l'industrie immobilière
comme l'évènement de rentrée*

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport moral présenté par le Président, approuve ledit rapport